



Démission cdi et congés payés

Par **roxpaille**, le **17/06/2010** à **17:57**

Bonjour,

Je démissionne de mon cdi à la fin du mois de juin.
En accord avec l'employeur, je prends mes congés avant de partir.
Nous n'avons pas de convention collective, juste le code du travail.
J'ai droit à 2,5 jours de congés par mois.
Fin mai j'ai un cumul de 20 jours de congés payés non pris.

combien de jours puis je prendre en juin pour solder mes congés : 20 ou 22,5 ?

je ne suis pas sûre d'avoir droit à mes 2,5 jours du mois de juin vu que je n'y aurai effectué que une ou deux journées de travail.

J'espère que ma question est claire.

Merci de votre réponse, et bravo pour ce super forum !

Par **Visiteur**, le **18/06/2010** à **13:40**

bonjour,

donc pour juin.. vu que votre contrat se termine le 30.. vous avez droit à 2.5 jours... (car même en congés payés on continue d'acquérir des cp)

Par **roxpaille**, le **18/06/2010** à **15:04**

Merci beaucoup de votre réponse ...